Département de la HAUTE-SAVOIE

Communauté de Communes Usses et Rhône Territoire de la Semine

ANNEXES SANITAIRES

VOLET : Eaux Usées

Planche 1/5

Zones d'assainissement collectif :

- Assainissement collectif existant (Zonage EU 2020 – SCERCL)
- Assainissement collectif futur (Zonage EU 2020 – SCERCL)
- Réseau EU existant
- Poste de refoulement existant
- STEP existante
- STEP projetée

Divers :

- Contour PLUi (Zone U et AU)
- Périmètre de protection de captage (PI, immédiat ; PR, rapproché ; PE, éloigné)
- Zone Humide (Inventaire départemental)
- Réseau hydrographique

Zones d'assainissement non collectif :

Zones en ANC: Zones urbanisées et habitations hors contour PLUi situées en "zone blanche" ou présence de la carte d'aptitude des sols et des milieux à l'assainissement non collectif .

- Fossé
- Réseau EP existant

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire du 25 février 2020,
Le Président,
M. Paul RANNARD

Date : Février 2020
Echelle : 1/5 000
Fichier : AS_EU_PLUiSemine.dwg
Dessin : S. BRUN

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altais, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY – CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91/Fax: 04.50.01.08.23
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

(c) Origine Cadastre (c) Droits de l'Etat réservés >> << Reproduction interdite >>

APTITUDE des SOLS à l'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Zones d'assainissement non collectif avec possibilité d'infiltration dans les sols.

- Vert: Terrain perméable.
  -> Filière conseillée: Filière fosse septique toutes eaux – épandage en pente.
- Vert 2: Terrain moyennement perméable, dissipation des eaux possible sous conditions
  – Sur parcelles baties: Filière fosse septique toutes eaux – épandage en pente tolérée pour les batiments existants sous conditions. La densification est déconseillée.
  – Sur parcelles non baties: Les franges Vert 2 indiquent les zones les plus aptes à la dissipation. La dissipation des eaux est possible sous réserve d'une étude géopédologique à la parcelle.

Zones d'assainissement non collectif avec rejet dans le milieu hydraulique superficiel.

- Orange: Terrain moyennement perméable.
  -> Filière conseillée: Filière fosse septique toutes eaux – filtre à sable vertical drainé sous réserve des possibilités de rejet.
  Epandage possible sous réserve d'une étude géopédologique à la parcelle.
- Rouge: Infiltration interdite. Zone sensible et/ou risque de déstabilisation.
  -> Filière conseillée: Filière fosse septique toutes eaux – filtre à sable vertical drainé étanche sous réserve des possibilités de rejet.
  (Etude géopédologique et géotechnique conseillée).

Le service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Usses et Rhône tient à la disposition des pétitionnaires, des cahiers des charges précisant pour chaque filière, les règles techniques d'implantation et de conception à respecter. Lors de l'instruction de tout projet d'assainissement non collectif, ce service a le droit de demande au pétitionnaire une étude justifiant la conception et l'implantation du dispositif proposé. En cas de doute avéré sur les propositions techniques faites par le pétitionnaire ou si le pétitionnaire souhaite réaliser une autre filière que celle préconisée par cette carte, une étude justifiant la conception et l'implantation du dispositif sera exigée.

Possibilités de rejet :

- 7/21 — Limite des sous bassins versants; Nombre d'habitations/Nbre d'éq.-habitants
- IS= 24/32 — Indice de saturation= Nbre d'équ/hab existants / Nbre d'équ/hab critiques

Indice saturé – Rejet déconseillé | Indice presque saturé – Rejet tolérable | Indice non saturé – Rejet possible

Echelle 0 125 250 m

N

BELLEGARDE SUR VALSERINE (AIN)

Le Rhône

Nant de Fiolaz

Nant de Balavent

Ruisseau de Bonvy

Ruisseau de La Morte

Ruisseau de Marsin

Ruisseau Le Grand Nant

nant de Tirolet

PR de Bonvy

PR de la Cugnière

PR de Cartoret

STEP de la Cugnière 900 E.H.

Cusinens - échéance indéterminée
Réhabilitation de la STEP

STEP de Cusinens 150 E.H.

STEP des Closets 650 E.H.

STEP de Marsin 500 E.H.

Bel Air - échéance indéterminée
Réhabilitation de la STEP

STEP de Bel-Air 120 E.H.

NEC= > 32000 EH
IS= 12 + amont / > 32000

4 / 12

NEC= 64 à 160 EH
IS= 530 / 64 à 160

1 / 3

NEC= > 32000 EH
IS= 33 + amont / > 32000

7 / 21

6 / 18

3 / 9

Le Grand Nant
DE: 0,5 à 1 l/s
NEC = 16 à 32 EH
IS= 37/16 à 32

Ruisseau du Plaisir
DE: 0,5 à 1 l/s
NEC = 16 à 32 EH
IS= 78/16 à 32

DE: 0,5 à 1 l/s
NEC = 16 à 32 EH
IS= 512 / 16 à 32

DE: 0,5 à 1 l/s

DE: 0,5 à 1 l/s

DE: 0,5 à 1 l/s

Enquête publique